

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 24 JUIN A DIX-NEUF HEURE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES POTS, DÛMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE, SALLE DE LA MAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PIERRE-HENRI JALLAIS, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION : 18 JUIN 2021

PRÉSENTS : MM ARNAUD, ARNOUX, BONNAUD, DUBOIS, GRIMAUD, JALLAIS, LECUYER, NEAU, POIRET, RICARDEAU, SALLAFRANQUE, SICAUD.

ABSENTS EXCUSÉS : Pascale LE MONNIER (Pouvoir à C. GRIMAUD), Francis MARCHAND (Pouvoir à V. RICARDEAU), Sandrine DANTON (pouvoir à L. POIRET)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geneviève NEAU

MM. ARNOUX et LECUYER ne sont pas encore arrivés, M. le Maire ouvre la séance.

Le PV du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité. M. RICARDEAU rappelle qu'il a demandé lors de la dernière séance que la maison Chainaud soit mise en sécurité. M. le Maire indique que les services techniques travaillent sur un système de fermeture spécifique.

1. DISSIMULATION DES RÉSEAUX DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE ROUTE DES GUILLOTEAUX ET CHEMIN DE LA FORGE (24062101)

Le 22 juin, MM. JALLAIS, ARNAUD et SICAUD ont rencontré l'entreprise EIFFAGE et le SDEER afin de prendre connaissance de leur avancée sur l'étude des enfouissements de réseaux électriques sur les secteurs du chemin de la Bughée et de l'entrée de bourg côté chemin de la Forge. Les riverains ont été interrogés par les consultants. Le chiffrage devrait bientôt pouvoir être communiqué.

M. LECUYER rejoint la réunion.

Pour permettre la réalisation de l'étude de dissimulation du réseau téléphonique, il convient de signer une convention avec ORANGE, qui fixe les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux.

Le conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, donne mandat à M. JALLAIS pour signer cette convention.

2. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR DES BESOINS LIÉS À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (24062102-1)

M. le Maire expose que compte tenu du surcroît d'activité aux services techniques, notamment l'entretien des espaces verts, il serait judicieux de renforcer l'équipe en recrutant pendant la période estivale. Il informe qu'une jeune qui a effectué plusieurs stages chez nous a posé sa candidature mais que depuis elle a eu un accident domestique qui a entraîné des brûlures sur la cuisse.

Le conseil municipal souhaite qu'en cas de recrutement de cette personne mineure, toutes les précautions soient prises. Il est rappelé au conseil municipal que les recrutements sont encadrés et que la personne devra être reçue par la médecine du travail avant de prendre son poste.

M. ARNOUX rejoint la réunion.

Le conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-2 ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services d'entretien des espaces verts et de la voirie communale pour la période du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2021 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Décide, à 13 voix pour et 2 abstentions de Mmes DUBOIS et NEAU, de :

- la création à compter du 5 juillet 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois maximum répartie sur juillet et août 2021.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

3. QUESTIONS DIVERSES

- M. SICAUD expose qu'il a eu rendez-vous chemin de la Source avec ENEDIS. Ils doivent se rencontrer de nouveau afin de trouver un emplacement pour le transformateur pour permettre l'enfouissement du dernier tronçon sur le secteur.

- M. le Maire et les membres du groupe de travail voirie ont rendez-vous avec M. VIGNERON du département le 7 juillet prochain.

- Un rendez-vous est fixé le 9 juillet avec le cabinet CAILLAUD-PIGUET pour discuter des aménagements de la mairie.

- Les prochains conseils municipaux sont fixés :

- le 16 septembre,
- le 14 octobre,
- le 18 novembre,
- le 16 décembre.

- Mme BONNAUD rappelle au groupe de travail SLAAC que s'ils veulent organiser des expositions temporaires au sein du bar associatif, il faudra prendre une assurance particulière. M. le Maire rappelle que ce sera du ressort de l'association en charge du bar.

- M. LECUYER rapporte la visioconférence qu'il a eu avec M. JALLAIS et l'entreprise E-ENERGYZE. En effet, la CDA de Saintes offre une borne de recharge électrique à toutes ses communes. Nous n'avons que le raccordement à notre charge. La réflexion reste ouverte sur le lieu idéal pour installer cette borne.

- Le départ de M. LAHALLE, directeur de l'école de La Chapelle des Pots, étant acté, c'est Mme LAMBERT, une chapeline, qui va le remplacer à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.